

<p>Objet : P.C.A.E.T.</p>	<p>L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi 2 juillet à dix-neuf heures et huit minutes, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux de la « Scène Adamoise » - avenue du Général de Gaulle à l'Isle-Adam</p>
<p>Convocation : Date : Affichée le : 22/06/2021</p> <p>Nombre de membres : En exercice : 41 Présents : 35 Votants : 40</p> <p>Compte rendu : Affiché le :</p> <p>Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa transmission en Préfecture de Pontoise le et de sa publication le</p> <p>Le Président, Sébastien PONIATOWSKI</p>	<p>M. Sébastien PONATOWSKI (Président) MM. Pierre-Edouard EON, Pierre BEMELS, Philippe VAN HYFTE, Bruno MACE, Didier DAGONET, Loïc TAILLANTER, Jérôme FRANCOIS (Vice-Présidents)</p> <p>Mmes et MM. Julita SALBERT, Michel VRAY, Joël MOREAU, Agnès TELLIER, Bruno DION, Aurélie PROCOPPE, Morgan TOUBOUL, Armelle CHAPALAIN, Carine PELEGRIN (arrivée à 19h32), Mélody QUESNEL, Dominique TOURON, Jean-Pierre COURTOIS, Eric JEANRENAUD, Marie-Claude CRESPIN, Alexandre DOHY, Laurence BARTHELEMI, Rémi DU PELOUX, Catherine GAUTIER, Bernard RIO, Audrey MERI, Stanislas BARTHELEMI, Jérôme DURIEUX, Antoine SANTERO, Valérie MICHEL, François KISLING, Céline CAUDRON, Hervé WEIFFENBACH (Conseillers Communautaires)</p> <p>Etaient absents représentés : Claudine MORVAN donne pouvoir à Julita SALBERT Jean-Dominique GILLIS donne pouvoir à Armelle CHAPALAIN Nadine CALVES donne pouvoir à Antoine SANTERO Dominique MOURGET donne pouvoir à Agnès TELLIER Françoise GODENNE donne pouvoir à Pierre BEMELS</p> <p>Etait absent excusé : Jacques DELAUNE (Vice-Président)</p> <p>Secrétaire de séance : Audrey MERI</p>

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation de fonctions données au Président par le Conseil Communautaire,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 relative à la délégation du Conseil Communautaire au Président, qui autorise que la présente délégation soit exercée par un Vice-Président, suppléant du Président, en cas d'empêchement de celui-ci,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2224-34,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 229-26, R. 229-51 et suivants,

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L. 100-1, L. 100-2 et L. 100-4,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article n° 188 intitulé « La transition énergétique dans les territoires »,

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat-Air-Energie Territorial,

Vu la délibération du 15 juin 2018 prescrivant l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (CCVO3F),

Vu la délibération du 28 février 2020 portant sur l'arrêt du Plan Climat Air Energie Territorial de la CCVO3F,

Considérant les avis reçus du Préfet de Région Ile-de-France, de la Président de la région d'Ile-de-France et de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe),

Considérant que les remarques ont été prises en compte et les modifications apportées au projet du PCAET,

Considérant les avis des Personnes Publiques Associées reçus au titre de l'article R. 229-54 du Code de l'Environnement,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président Philippe VAN HYFTE, rapporteur,

Après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- d'approuver le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) tel qu'annexé.

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
VOTES	38	0	2

Pour extrait certifié conforme,
Le Président de la Communauté de Communes,



Sébastien PONIATOWSKI